

CR – Réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Le 22 juillet 2024

Présents : Carmen JAY, Laurent DUNAND, Fernande AMBIEHL, Bernard SOUCHAL, Claudine ABROND, Pierre DUJEAN, Morgane MARTIN, Sébastien JAY, Claude JAY, Cendrine LAPLANCHE, Catherine MANIGLIER et Maxime JURDIT

Absente : Nicole JAY

Le quorum étant atteint, la séance commence à 17h30.

1. Désignation du titulaire démissionnaire

Par son courrier du 22 mai 2024, adressé au préfet de la Savoie, Mme Nathalie DUJEAN a démissionné de ses fonctions de présidente et de membre du conseil syndical de l'AFP de La Gittaz. Conformément aux statuts de l'association, il revient au président de désigner temporairement un nouveau titulaire parmi les suppléants. L'élection du titulaire aura lieu lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

En l'absence de présidente, le conseil syndical a confié ce choix à Mme Claudine ABROND, en sa qualité de vice-présidente, qui, après consultation de l'ensemble des membres titulaires et suppléants du conseil, a désigné M. Pierre DUJEAN comme nouveau titulaire.

2. Election du président

M. Bernard SOUCHAL se porte candidat à la présidence de l'AFP. Il est élu à l'unanimité par les 6 titulaires présents.

3. Organisation de l'assemblée générale

Il est décidé d'organiser la prochaine assemblée générale de l'AFP le mercredi 30 octobre 2024 à 18h à la salle des fêtes de Villarenger (ou de St-Martin en fonction des contraintes techniques de projection).

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Election du titulaire et des suppléants ;
- Rétrospective de l'année 2024 ;
- Présentation des projets d'îlots parcellaires et des états des lieux ;
- Présentation des projets de travaux ;
- Redistribution des loyers aux propriétaires ;
- Modification du règlement intérieur ;
- Recueil des souhaits des propriétaires (utilisation de parcelles, autres...)

Cet ordre du jour pourra être amené à évoluer jusqu'à l'envoi de la convocation des propriétaires. Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée à la suite de cette assemblée générale ordinaire pour modifier les statuts.

4. Accompagnement au bon fonctionnement de l'AFP

Il est proposé de solliciter la Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA), dans le cadre de ses missions (gratuites) d'accompagnement des AFP en création, pour participer à l'ensemble des conseils syndicaux et assemblées générales de l'AFP pendant un an, afin de former le conseil au respect des procédures et de l'accompagner dans le développement de son projet agricole.

5. Accès aux documents de l'AFP

Il est rappelé que les propriétaires ont le droit de consulter les documents de l'AFP au siège de l'association. Il est ainsi précisé que les délibérations et les comptes rendus des assemblées générales et des conseils syndicaux sont consignés dans un classeur.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'information des propriétaires et d'éviter de multiples envois postaux trop coûteux pour l'association, une page dédiée à l'AFP est en cours de création sur le site de la commune des Belleville. Cette page permettra de communiquer sur les actualités de l'association et de mettre en ligne les documents nécessaires.

D'autre part, l'arrêté modificatif du périmètre de l'AFP, non communiqué aux propriétaires jusqu'à présent, sera joint à la convocation à l'assemblée générale.

Enfin, afin de faciliter le dialogue entre le syndicat et les propriétaires, l'adresse « afpdelagittaz@gmail.com » a été créée.

6. Contractualisation avec les exploitants

Afin de ne pas réaliser une seconde année sans exploitation de l'alpage de la Gittaz, le conseil syndical a fait le choix, à la fin de l'hiver, d'autoriser Mme HALTEL, M. LECOMTE et Mme DUJEAN à exploiter des secteurs identifiés sur carte et après visite sur site. L'ambition du conseil était alors de conclure rapidement des conventions pluriannuelles de pâturage. Toutefois, les services de la SEA, désignés pour réaliser les états des lieux d'entrée, se sont révélés dans l'incapacité d'intervenir avant la fin de l'été. Les contrats n'ont, ainsi, pas encore été conclus.

Afin de remédier à cette situation, le conseil syndical décide de contractualiser rapidement avec les exploitants sous forme de prêt à usage d'un an pour l'année 2024. Ce contrat à titre gratuit n'ouvre à aucun droit à son échéance.

Parallèlement, un état des lieux des îlots sera réalisé par la SEA d'ici la fin de l'été et des conventions pluriannuelles de pâturage seront signées entre l'AFP et les exploitants avant le 1^{er} mai 2025, après obtention des autorisations d'exploiter par les exploitants, auprès de la DDT.

Des conventions ou des prêts à usages pourront également être conclus d'ici le 1^{er} mai 2025 concernant les autres activités (professionnelles ou non).

7. Affaires diverses

- Au sein du périmètre de l'AFP, les travaux peuvent être :
 - Réalisés et pris en charge par la commune (ou un autre propriétaire)
 - Réalisés avec la commune comme maître d'ouvrage afin de faire bénéficier l'AFP d'une avance de trésorerie, le temps que les éventuelles subventions obtenues soient versées ;
 - Réalisés avec l'AFP comme maître d'ouvrage avec établissement d'une convention avec la commune pour avance de trésorerie.

- Prochains conseils syndicaux :
 - Le 29 août à 17h30 pour travailler le projet de modification du règlement intérieur et des statuts et dresser une ébauche de cahier des charges pour les contrats de location;
 - Le jour du diagnostic de la SEA ou peu de temps après, pour travailler les projets de travaux de 2025, en présence des exploitants.

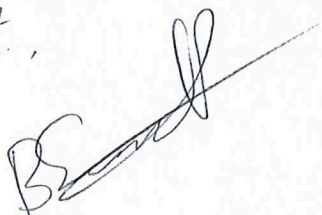
- Prévoir l'installation d'un panneau d'information temporaire à l'entrée de l'AFP.

- Prévoir de joindre à la convocation à l'assemblée générale, un coupon « J'accepte de recevoir les convocations par mail »

- Le conseil syndical donne délégation au président pour signer les devis des dépenses prévues au budget. En son absence, la délégation sera donnée à la vice-présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

le président,



Association Foncière pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville – 1 place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE
SIRET : 200 099 083 00012